

Rababou en pause forcée

FRIBOURG. Le Carnaval des Bolzes pourrait marquer une pause en 2016, a révélé «La Liberté» samedi. Des problèmes financiers, une charge de travail devenue trop lourde et les exigences toujours plus élevées en matière de sécurité et de sanitaires en sont les causes. Le carnaval doit aussi affronter la justice après la décision de rouvrir l'enquête concernant un enfant blessé par une braise du Rababou – le Bonhomme hiver – en 2014. Le comité, composé uniquement de bénévoles, n'exclut pas un retour en 2017. Le dernier mot reviendra à l'association du carnaval, qui se réunira le 25 septembre. -ATS

Rixe à coups de couteau

Plusieurs patrouilles de la police lausannoise sont intervenues au centre-ville hier vers 2 h 30 pour une bagarre. «Une personne d'une vingtaine d'années a été blessée par un objet tranchant», a précisé Lionel Imhof, porte-parole de la police. L'homme a été conduit à l'hôpital, mais ses jours ne sont pas en danger. L'agresseur a été interpellé.



Marilou (en photo) et Yanis ont également participé à la course avec leurs proches.

Population quadruplée pour une course

CHEVILLY (VD). Afin de venir en aide aux familles de Marilou et Yanis – deux enfants handicapés – et à la Fondation de Vernand, le village de 250 âmes a réuni pour la première fois 500 sportifs et autant de spectateurs. Les neuf par-

cours mis en place à l'occasion de MYrun4help, de 450 m à 14 km, ont permis de récolter plus de 15 000 francs. Face à l'afflux des demandes, le nombre d'inscriptions pour cette première édition a même dû être limité.

20 secondes

Du porno à 14 ans

NEUCHÂTEL. La police enquête sur deux ados de 14 ans qui ont partagé avec leurs camarades le film de leurs ébats sexuels, fait avec leur smartphone, annonce «L'Express - L'Impartial». Des centaines d'élèves l'ont vu.

Je peux faire pipi?

NYON (VD). Pas besoin de consommer pour aller aux WC. Quatre restaurants participeront au projet «Toilettes accueillantes» lancé par la Municipalité le mois prochain, indique «La Côte». Ces établissements recevront 100 fr. par mois.

Infos psys échangées

VAUD. Une directive adoptée par le Conseil d'Etat obligera les thérapeutes travaillant en milieu carcéral à informer le service pénitentiaire des intentions dangereuses d'un patient, dérogeant ainsi au secret médical.